



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BERNAVILLOIS

Secteur Bernaville

Bulletin d'Infos – février 2021

Le Syndicat d'Eau a repris l'exploitation du service de l'eau potable du secteur de Bernaville au 1^{er} janvier 2021. Depuis cette date, votre seul interlocuteur est donc le SIEA du Bernavillois.

**SIEA du BERNAVILLOIS 16 rue du Général Jean Crépin 80370 BERNAVILLE (1^{er} étage de la Mairie)
☎ 09 70 20 00 08 ✉ siea.bernavillois@laposte.net Bureau ouvert du LU au VE de 9 à 12 heures**

VEOLIA vous a envoyé une facture de clôture, pour votre consommation restante de l'année 2020. Les réclamations éventuelles sur ces factures sont à faire exclusivement à VEOLIA.

A noter que pour les abonnés de la commune de Bernaville, les factures d'assainissement seront toujours émises par VEOLIA, qui continue à gérer l'assainissement collectif.

En réponse à de nombreuses questions, nous apportons les précisions suivantes :

Les tarifs : le bulletin de janvier indiquait des tarifs de l'eau Hors Taxes. Vos factures comporteront aussi les taxes de l'Agence de l'Eau (taxe pollution et taxe de prélèvement), ainsi que la TVA à 5.5 %, sur le total HT de la facture. Toutes ces taxes apparaissent déjà sur les factures émises par VEOLIA.

Les relevés de compteurs : il y aura 2 relevés de compteurs dans l'année (2^{ème} quinzaine de mars et 2^{ème} quinzaine de septembre). Votre 1^{ère} facture vous sera envoyée en avril 2021, la 2^{ème} en octobre.

Si vous souhaitez mensualiser vos factures d'eau :

Principe de fonctionnement :

- Le fontainier passera deux fois par an pour relever votre compteur et votre facture de mensualisation sera calculée sur votre consommation réelle,
- Sur cette facture, vous trouverez votre échéancier pour une période de 6 mois avec les montants et les dates de prélèvement.

Les avantages :

- Paiement étalé sur 6 mois,
- Vous n'aurez plus à vous déplacer au Trésor Public pour payer vos factures,
- Vous ne risquez plus d'oublier de payer votre facture.

Pour effectuer votre demande de mensualisation, il suffit de nous retourner le coupon ci-dessous accompagné d'un RIB, afin que nous puissions vous envoyer une autorisation de prélèvement que vous devrez nous retourner signée.

✂

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE : MAIL :

LE : A :

SIGNATURE

IPNS